

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 23 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 mars 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Raphael TOFILI)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

Mme Marguerite FILIMOHAAU
 M. Paul AUSU
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

Mme Ivy POIA est désignée secrétaire de séance.

Votes contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickaël LELONG et M. Frédéric PARENT.

Liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » : M. Petelo SAO.

Abstentions :

Groupe « Le Mont-Dore, notre Ville vers une nation arc-en-ciel » : M. Jean-Irénée BOANO et M. Romuald PIDJOT.

DELIBERATION N° 15 / 23 / III

APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 mars 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 08/2023 du 17 mars 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances de la commune de la Nouvelle-Calédonie et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023, en avoir délibéré,

27 MAR. 2023
CONTRÔLE DE LEGALITE

DECIDE :

Article 1 : Le budget primitif annexe ordures ménagères de la Ville du Mont-Dore pour l'exercice 2023, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
002	Excédent d'exploitation reporté	5 862 126
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	345 000 000
Total		358 362 126

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
011	Charges à caractères général	327 215 849
012	Charges de personnel	14 650 186
023	Virement à la section d'investissement	7 035 438
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182
65	Autres charges de gestion courante	1 600 000
67	Charges exceptionnelles	1 910 471
Total		358 362 126

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
021	Virement de la section d'exploitation	7 035 438
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182
Total		12 985 620

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
001	Déficit d'investissement reporté	1 806 824
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000
I - Total des opérations non-individualisées		9 306 824
10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	2 400 000
II - Total des opérations individualisées		2 400 000
RESTES A REALISER		1 278 796
Total (I + II + RAR)		12 985 620

Article 2 : L'état détaillé des restes à réaliser 2022 visé par le comptable est annexé à la présente délibération, ils sont reportés comme suit :

- 1 278 796 FCFP en dépenses d'investissement.

Article 3 : Est autorisé le versement des charges réelles du chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour l'année 2023 à la somme de 1 910 471 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2023
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100 000
673	Titres annulés	1 810 471
Total du chapitre 67		1 910 471

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 27 MAR. 2023
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 29 MAR. 2023
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation
Le Chef Adjoint
du Service des Affaires Générales

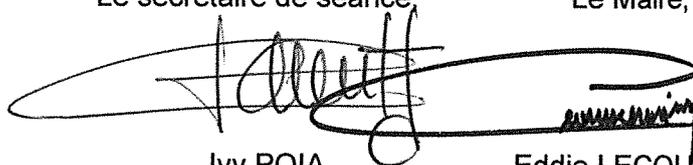
Lindsay TEPAVA

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 MARS 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Ivy POIA

Eddie LECOURIEUX



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LEGALITE

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

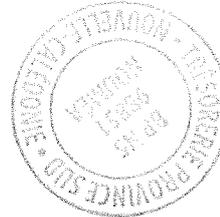
09/01/2023	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	1 / 1
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
DEPENSES		23 556 922	12 039 540	1 278 796	1 278 796
INVESTISSEMENT		23 556 922	12 039 540	1 278 796	1 278 796
Op. OPNI	Opération non individualisée	7 500 000	1 197 326		
Art. 13914	Subv. d'investissement inscrites c/résultat - Communes	7 500 000	1 197 326		
Op. 10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	13 556 922	10 842 214	1 278 796	1 278 796
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	13 556 922	10 842 214	1 278 796	1 278 796
Op. 13721	QAV NORD	2 500 000			
Art. 2031	Frais d'études	2 500 000			

Adje. SETTA Abderrahmane
 Inspecteur des Finances Publiques
 Par Procuration



SETTA Abderrahmane

Pour le Maire et par délégation
 Le 1^{er} Adjoint

Jean-Jacques AFCHAN

